

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 69

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

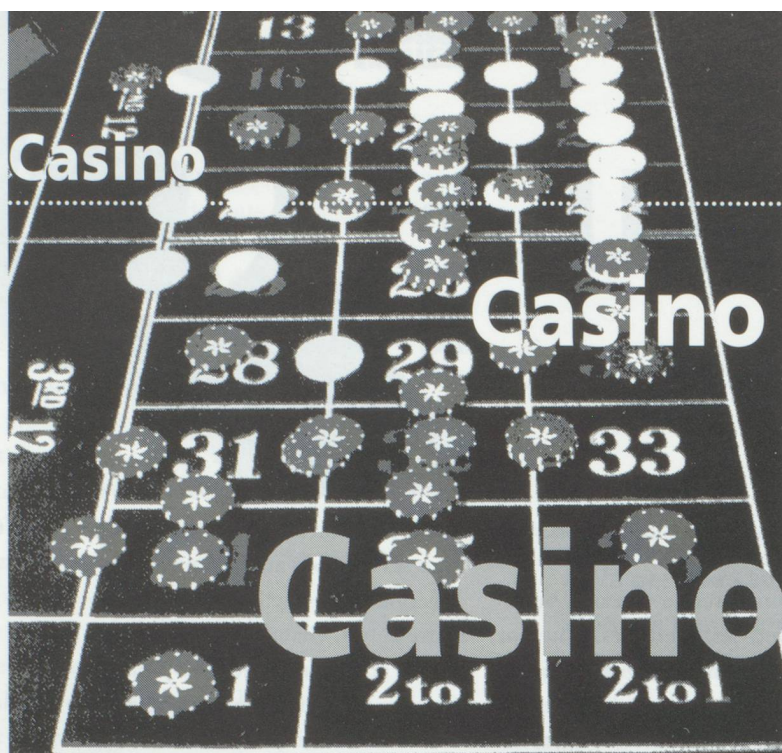
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le groupe d'experts sur les casinos a quasiment terminé son travail. Son projet de loi sur les maisons de jeux sera bientôt déposé au Département Fédéral de Justice et Police (DFJP). En mars 1993, les électeurs suisses avaient nettement accepté la levée de l'interdiction des maisons de jeux. Depuis, une cinquantaine de demandes de concessions pour des casinos est parvenue au DFJP. Les dossiers sont plus ou moins lapidaires dans l'exposé des intentions des personnes intéressées. Mais pour Folco Galli, porte-parole du DFJP, toutes ces demandes sont prématurées dans la mesure où les bases juridiques nécessaires pour apprécier ces demandes ne sont pas encore établies. Roulette ou black jack ne pourront donc être proposés qu'en 1997, si tout va bien. La commission des sept experts chargés d'élaborer un projet de loi a tenu récemment sa toute dernière séance. Selon M. Galli, le rapport présentant les grandes lignes de la future loi sera remis dans les délais au chef du Département Fédéral de Justice et Police (DFJP), Arnold Villiger. D'ici la fin de l'année, le projet de loi devrait être envoyé pour consultation aux milieux concernés. Ensuite, le vote des Chambres pourra avoir lieu. L'entrée en vigueur de la loi est prévue au premier semestre 1997, pour autant que les Chambres en discutent avant la session d'hiver 1996 et qu'aucun référendum ne soit lancé.

Pour ses défenseurs, la levée de

l'interdiction des casinos rendra la Suisse plus attirante pour les touristes, notamment grâce aux «grands jeux» et aux mises supérieures à cinq francs. En outre, l'impôt sur les casinos devrait rapporter près de 150 millions de fr.s. par an aux caisses de la Confédération pour assurer le financement de l'AVS. L'Association Suisse des Casinos (ACS) se réjouit particulièrement de la progression des travaux législatifs. En avril dernier, cette association qui chapeaute les 17 établissements actuels a établi le «Swiss Casino Concept SCC». Il s'agit d'un bureau de conseil et d'information destiné aux futurs exploitants de casinos. Pour le groupe Escor à Guin (FR), la plus grosse entreprise de bandits manchots de Suisse, les progrès de cette législation sont une question vitale. La situation de la société, menacée de faillite, a en effet été aggravée par l'interdiction en 1991 des machines à sous dans le canton de Zurich. Cette dernière décision n'est toutefois pas encore entrée en vigueur, seule l'installation de nouvelles machines a été prohibée. En 1993, Escor réalisait 60% de son chiffre d'affaires sur les bords de la Limmat... L'avenir du groupe repose sur les activités en lien avec l'exploitation des casinos.

Actuellement, 17 casinos sont en activité en Suisse dont 4 en Suisse romande (Genève, Montreux, Crans-Montana et Courendlin). Ils proposent le jeu de la boule, avec une mise maximum de 5 francs par partie.

Fortune

Les villes de Zurich et de Genève font partie, pour le magazine américain «Fortune», des 60 métropoles économiques les plus importantes du monde. Genève est décrite comme une place bancaire. Zurich est louée pour le bon fonctionnement de ses infrastructures. Les deux villes ne figurent toutefois pas dans le palmarès des dix meilleures villes du monde. «Fortune» place au sommet Hongkong, suivie par New York, Londres, Atlanta, Chicago, Singapour, Toronto, San Francisco, Francfort et Miami. Parmi les villes citées par le magazine, Genève apparaît comme la plus petite. Mais la cité lémanique est bien placée. Sous la catégorie «ouverture au monde», Genève reçoit avec Hongkong, Bruxelles et Zurich la meilleure appréciation de la part de «Fortune». Selon le magazine, Zurich est le moteur de l'économie suisse. La cité des bords de la Limmat est décrite comme un village surdimensionné, bénéficiant des avantages d'une grande ville.

Sports

Jeux Olympiques. Jean-Pierre Ziegert, 26 ans, et Christopher Rast, 22 ans, ont décidé de tout abandonner pour se consacrer exclusivement à la préparation des Jeux Olympiques qui se dérouleront à Atlanta en 1996. Marins confirmés, ils espèrent bien gagner une médaille dans leur spécialité, la compétition de 470 (dériveur de 4,70 m). Le premier a abandonné son métier de cuisinier, le deuxième ses études. Ils ont déjà un passé prestigieux : médaille de bronze aux championnats d'Europe pour C. Rast, course autour du monde sur «Merib» pour Ziegert, par exemple. Se préparer pour les Jeux Olympiques coûte cher et ne peut se faire sans soutien : les deux sportifs ont déjà un comité de soutien, où l'on retrouve le syndic d'Essertines-sur-Rolle, le préfet du district de Rolle, Albert Munier, et Hansruedi Gräni-cher, vigneron et député. Espérons que d'autres suivront... A noter que la dernière médaille olympique remportée par la Suisse dans le domaine nautique remonte à...1968.

Initiatives et référendums...

...à Genève

✦ A Genève, le référendum contre la privatisation du Service des automobiles et de la navigation a abouti, fort de ses 14.300 signatures. Le projet de privatisation a été approuvé par le Grand Conseil le 17 septembre. Il prévoit de déléguer les tâches du Service à une entreprise privée, peut-être à la Société Générale de Surveillance.

...à Fribourg.

✦ Les Radicaux viennent de déposer à la Chancellerie d'Etat leur demande d'initiative intitulée «pour la protection de la jeunesse contre la drogue». La récolte des 6000 signatures nécessaires devrait se terminer le 23 février prochain. Cette initiative demande que la prévention contre les infractions mettant en danger les enfants et la jeunesse – drogue, prostitution infantile, racket, abus sexuels... – soit une des tâches prioritaires de l'Etat. Ainsi l'Etat devrait-il mettre à disposition «les moyens de dissuasion et de protection, notamment près des écoles, collèges, gares, jardins publics, places de sport et autres lieux fréquentés par les enfants et les jeunes». De plus, l'Etat doit renforcer «l'efficacité de la répression contre les auteurs d'infractions menaçant la jeunesse, notamment les trafiquants, en affectant les moyens nécessaires à cette fin».

Surmenés



Photo : Christophe Meier

✦ Les écoliers suisses sont surmenés à l'école. Une enquête de l'Université de Beme montre qu'une majorité des enfants interrogés se plaignent de symptômes de stress. Dans le cadre du Programme national de recherches, l'Institut de Psychologie de l'Université de Beme a interrogé 1200 élèves alémaniques et 600 romands, âgés de 10 à 16 ans. L'évaluation définitive de ce travail n'est pas encore achevée, mais les premiers résultats montrent que les écoliers suisses ont la vie dure. Les psychologues bernois ont établi une corrélation positive entre la durée des devoirs et l'apparition de symptômes. Les écoliers ne font pas eux-mêmes cette relation : seuls 30% d'entre eux se plaignent d'avoir trop de travail à faire à la maison. Une élève des degrés secondaires inférieurs consacre

en moyenne six heures et demie par semaine aux devoirs. Les garçons sont moins appliqués, mais travaillent tout de même environ six heures par semaine à la maison. Plus tard, les devoirs absorbent huit heures par semaine les filles et sept heures et quart les garçons. Ces chiffres permettent de conclure que, si l'on additionne les heures de cours et le temps consacré au travail à la maison, les collégiens travaillent plus que les adultes. Un employé travaille en moyenne 41 heures par semaine, alors que l'élève moyen consacre 50 heures hebdomadaires à ses études. Quelques chiffres pour finir. 79% des élèves interrogés disent souffrir de maux de tête, 70% de maux de ventre, 61% ressentent des douleurs dorsales, 65% ont du mal à s'endormir et 40% éprouvent une tension certaine.

Politique

Kohl à Zurich.

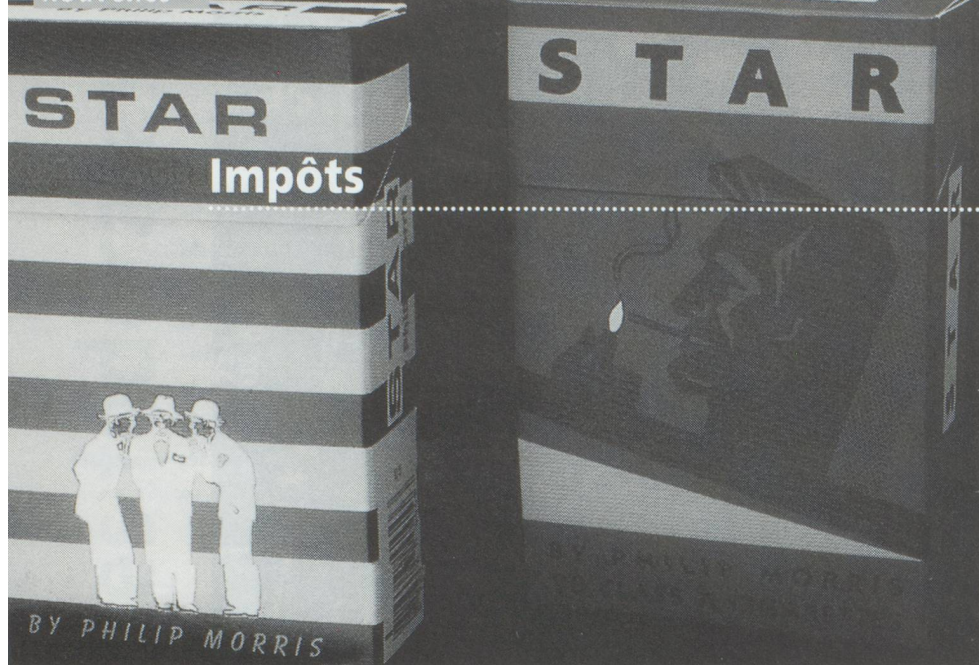
✦ Le Chancelier Helmut Kohl s'est rendu à Zurich à l'invitation des ténors du Parti Démocrate-Chrétien (PDC). Les Conseiller Fédéraux Delamuraz, Cotti et Oggi ainsi que le président du PDC Anton Cottier l'ont accueilli à l'aéroport de Kloten. Selon le PDC, la visite privée du chancelier s'inscrit dans le cadre des contacts entre les partis chrétiens.

Mouvement Suisse Europe

✦ Le mouvement Suisse Europe (MSE) veut participer aux élections fédérales de l'an prochain. Réunis récemment, quelque 50 membres du MSE ont décidé de constituer des listes dans une dizaine de cantons. Au cours d'une assemblée générale, le MSE a également décidé d'adopter une charte, forte de 50 propositions. Adhésion à l'Union Européenne, réforme du gouvernement, clarification du rôle de l'Etat, soutien aux PME et décloisonnement de l'économie, ouverture d'un débat sur la révision de la Constitution et éducation en sont les points forts. En se présentant aux élections fédérales, le mouvement veut «porter les questions de fond sur la place publique» car, d'après lui, les partis politiques traditionnels s'accommodent fort bien de l'immobilisme actuel. Le MSE a déjà participé à des élections : c'était lors des élections cantonales vaudoises de mars dernier. Ce fut un échec. Le MSE, qui revendique 150 membres, veut recruter de nouveaux adhérents et lancer un journal. Le mouvement a été créé le 30 novembre 1993, sous la présidence de François Cherix, un juriste lausannois âgé de 40 ans.

Lex Friedrich

✦ Finalement, le Conseil National a renoncé à faire une fleur aux Suisses de l'étranger, se ralliant au Conseil des Etats. Le lieu de domicile remplacera donc la nationalité. Il faudra désormais vivre en Suisse ou y avoir été domicilié pendant cinq ans pour acheter un bien immobilier sans être soumis au régime de l'autorisation. Les Suisses de l'étranger devront donc demander une autorisation, s'ils n'ont pas vécu cinq ans dans leur patrie. Le nombre d'autorisations pour des logements de vacances sera par ailleurs limité à 4.000 pour deux ans.



15% de plus
de taxes sur
les cigarettes
en 1995.

Les fumeurs vont devoir passer une nouvelle fois à la caisse : dès le 1er mars 1995, l'impôt sur les cigarettes sera augmenté de 15%. Cette hausse entraînera une imposition fiscale supplémentaire de 20 centimes par paquet, TVA incluse et procurera à la Confédération des recettes supplémentaires annuelles d'environ 150 millions de frs.s. Sans impôts, le paquet de cigarettes coûterait moitié moins cher... Les recettes provenant de l'imposition du tabac sont entièrement dévolues au cofinancement de l'AVS/AI. Cette année, elles devraient rapporter 1,2 milliard de frs.s. Cette hausse fiscale de 20 centimes par paquet sera sans doute répercutée sur le prix de vente. Les fabricants de cigarettes sont toutefois libres en la matière puisque le cartel du tabac n'existe plus depuis décembre 1992. Depuis cette époque, l'impôt sur le tabac a augmenté de 50 centimes par paquet.

Redevances

Les redevances pour la radio et la télévision vont augmenter globalement d'un franc par mois. Cette hausse moyenne représente 3% dont 2% sont dus à l'introduction de la TVA. La redevance annuelle pour la radio passera le 1er janvier 1995 à 160,80 frs.s., la redevance télé à 248,40 frs.s. Cela permettra à la Société Suisse de Radiodiffusion et de télévision (SSR) d'accroître ses recettes de dix millions par an, sans la TVA. Les PTT seront les principaux bénéficiaires de la redevance radio. Les montants supplémentaires permettront de couvrir des excédents de dépenses inscrits au compte «radio» et d'assurer la diffusion des programmes de Radio Suisse Internationale (RSI). En 1995, les PTT et la SSR verseront 3,3 millions à RSI et 2,6 millions en 1996. Même si la Confédération devait diminuer ses subventions à RSI, M. Adolf Ogi estime que «cette importante voix de la Suisse» ne doit pas perdre de sa signification.

Protection civile

Coup de jeune

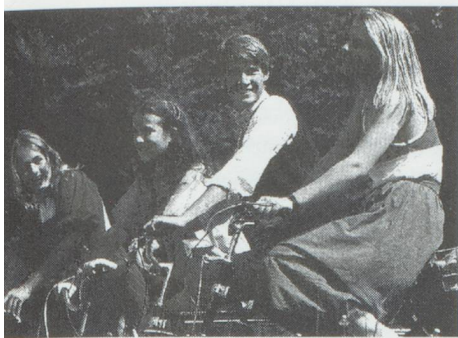
La protection civile (PC) prend un coup de jeune. Les réformes, menées tambour battant, débiteront au 1er janvier prochain. La nouvelle loi, qui entérinera ces réformes, est articulée autour de cinq points principaux. 1 : la leçon de la catastrophe de Brigue a été retenue : désormais, l'engagement de la PC sera possible en cas de catastrophe en Suisse ou dans les régions frontalières. 2 : l'obligation de servir est ramenée à 52 ans (aujourd'hui 60 ans). Les effectifs passeront de 520.000 à 380.000 personnes. 3 : Un net assouplissement dans l'obligation de construire des abris est prévu. 4 : Les 3600 sections de sauvetage (90.000

personnes sont concernées) recevront du nouveau matériel. Un équipement d'éclairage, deux groupes électrogènes, des projecteurs et un assortiment d'outils électriques seront ainsi mis à disposition. Coût de l'opération : 110 millions de frs.s. Les membres de la PC toucheront une nouvelle tenue : un casque orange, une veste vert olive, une épaulière, une salopette vert olive, une paire de gants, un polo orange et un équipement contre la pluie. 5 : Un diplôme d'instructeur sera délivré par le Centre fédéral de Schwarzenburg. Le premier cours débutera en février prochain et durera vingt-quatre semaines.

Santé

Caisses-maladie

Les caisses-maladies Swica, KPT, OKK et Innonva ont fondé une organisation d'achats en commun sous le nom de Medipool. L'objectif est d'obtenir des tarifs avantageux. La centrale d'achats, qui représente plus d'un million d'assurés, veut également développer des modèles alternatifs d'indemnisation pour les traitements ambulatoires et stationnaires. D'autres caisses-maladie pourraient rejoindre bientôt l'organisation. Des négociations avec les médecins et les hôpitaux sont en cours. Innonva en attend des résultats concrets pour fin 1995.



La Confédération et les cantons prendront une décision définitive au sujet de la réforme de la maturité au début de l'année prochaine. Les cantons bénéficieront d'une période transitoire de 8 ans pour introduire la nouvelle réglementation. La réforme de la maturité est pratiquement sous toit, d'après la Conférence des ministres cantonaux de l'Instruction publique. La majorité des cantons et des partis politiques considère que le projet révisé est bon. Les associations d'enseignants craignent en revanche une réforme structurelle ne portant que sur l'organisation de l'école : ils souhaitent des modifications allant plus loin. Le nouveau projet prévoit que les études menant à la maturité dureront au moins 4 ans. Un cursus de trois ans restera possible lorsqu'une formation préparatoire au gymnase (lycée) aura été suivie durant la scolarité obligatoire. Les cantons pourront offrir entre autres cours la musique, le sport et la religion en tant qu'options complémentaires. Les résultats de cette première lecture par la Conférence serviront de base aux futures discussions avec la Confédération. L'approbation définitive de ce règlement aura vraisemblablement lieu le 16 janvier prochain. La Conférence a recommandé aux cantons de fixer l'âge d'entrée à l'école de manière à ce qu'il corresponde à la date de référence stipulée par le Concordat scolaire (6 ans révolus au 30 juin) ou se situe au-dessous de cette date. Les cantons sont invités à prévoir des solutions suffisamment flexibles pour permettre des exceptions. Il faudra avancer l'âge de la scolarisation pour les enfants plus doués, par exemple. La réforme de la maturité remplacera les types d'exa-

mens traditionnels par un système unique de branche à options. Elle réduit le nombre de disciplines comptant pour l'examen, mais le projet en discussion est plus lourd que le premier, en grande partie à cause de la pression des écoles polytechniques. Le système impose douze ans de scolarité, dont quatre d'enseignement de niveau gymnasial. Il réduit la marge de manœuvre des cantons. Le modèle de maturité comprend des matières qui ne figurent pas dans la liste des disciplines reconnues à l'échelon fédéral : entre autres la philosophie et la pédagogie. Les disciplines fondamentales se répartissent ainsi : 30-40% pour les langues, 20-30% pour les mathématiques et les sciences, 10-20% pour les sciences humaines et 5-10% pour les arts. Les options représentent 15-25% des domaines enseignés. Le nombre de disciplines comptant pour la maturité est ramené de 11 à 9. L'enseignement reste obligatoire dans toutes les disciplines des sciences expérimentales. L'enseignement des sciences écono-

miques et du droit est renforcé. La troisième langue nationale est valorisée, mais son enseignement n'est pas obligatoire. La maturité nouveau style propose en outre aux élèves une plus grande liberté de choix dans les matières enseignées.

Enfin, 17 cantons ont adhéré à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'étude qui peut ainsi entrer en vigueur. Il s'agit de Vaud, Neuchâtel, Genève, Fribourg, Berne, Jura, Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Glaris, Bâle-Ville et Campagne, Schaffhouse, Appenzell, Argovie et Thurgovie. Ces cantons disposent des bases légales qui leur permettront de définir les normes minimales communes pour les diplômes d'études et professionnels. Les diplômes répondant à ces critères seront reconnus au niveau suisse. L'accord, que la Confédération doit encore approuver, règle aussi la reconnaissance des titres étrangers. La Conférence s'attend à ce que d'autres cantons adhèrent à cet accord.

Europe

Suisse-Europe

Une lueur d'espoir : l'Union Européenne est d'accord d'ouvrir des négociations sectorielles avec la Suisse. Cinq domaines sont inscrits à l'ordre du jour : la libre circulation des personnes, la recherche, le secteur agricole, les marchés publics et la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité. De plus, en ce qui concerne le domaine des transports, l'Union Européenne ouvre des perspectives conformes aux vœux helvétiques. Ce qui fait espérer aux autorités fédérales que Bruxelles se saisira rapidement d'autres dossiers (textiles et programmes audiovisuels, par exemple).

Sondage

Selon un sondage réalisé pour le Crédit Suisse, la cote de popularité de l'Union Européenne (UE) a fait des progrès en Suisse. 57% de la population sont désormais favorables à l'adhésion de la Suisse à l'UE. Pour la première fois, une majorité européenne se dégage en Suisse alémanique également. Le changement d'avis de la population est frappant au regard des résultats de l'an dernier. L'adhé-

sion a aujourd'hui la faveur de 57% des 1099 personnes interrogées dans l'ensemble du pays, pour autant que la Suisse obtienne les mêmes conditions que l'Autriche. Dans une enquête conduite l'an passé, seuls 36% des Helvètes se prononçaient positivement. Cette année, 28% des personnes interrogées s'opposent à l'entrée de la Suisse dans l'UE, alors que

suite page 15

Transports

En discussion

Enchaînant sur le débat du Conseil des Etats, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil National a approuvé la réalisation de la première étape de Rail 2000. L'échelonnement prévu du programme doit permettre de réaliser la première étape avec le crédit initial de 5,4 milliards de frs.s., plus le renchérissement, soit 7,4 milliards. Il s'agit de la ligne entre Mattstetten (BE) et Rothrist (AG) dont la réalisation est la plus urgente parmi les quatre lignes prévues. La Commission a en outre accepté une motion du Conseil des Etats. Celle-ci charge le Conseil Fédéral de proposer la mo-

dification de l'arrêté en vigueur si l'on renonce définitivement à de nouveaux tronçons. A l'instar du Conseil des Etats, la Commission du National a recommandé de ne pas donner suite à l'initiative du canton de Berne, demandant une réalisation de la ligne Mattstetten-Rothrist plus respectueuse de l'environnement. Cela impliquerait un coût supplémentaire de 700 millions de frs.s.. En début de séance, le Conseiller Fédéral Adolf Ogi a un fait un tour d'horizon des projets concernant les transports. Les leçons du passé ont été tirées pour Rail 2000, d'après le Conseiller Fédéral. Comme dans le cas des Nouvelles

Lignes Ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), une commission de réalisation sera mise en place. Formée de représentants des autorités fédérales, cantonales et des chemins de fer, elle sera chargée de la coordination et du suivi. Elle fera en particulier une évaluation périodique des coûts. 

Eurotunnel

Les billets des trains Eurostar empruntant le tunnel sous la Manche seront probablement mis en vente en Suisse dès le 1er trimestre 1995. Les CFF travaillent en effet à la conclusion d'un contrat approprié. Ils espèrent ainsi pouvoir lancer leur offre avant que ne débute la haute saison des voyages. Les prix indicatifs pour un aller simple entre Londres et Paris ou Bruxelles sont de 226 frs.s. pour un billet de 1ère classe, de 180 frs.s. pour un billet de 2ème classe. 

Service

C'est une filiale de Swissair, Swissair Gate Gourmet, qui assurera dès 1996 la restauration dans les «Pendolini» (photo ci-contre) reliant la Suisse à Milan. Swissair Gate Gourmet a obtenu le mandat de Cisalpino SA qui, dès 1996, sera responsable de la gestion des Pendolini (trains pendulaires) qui emprunteront les lignes alpines. Cisalpino a commandé sept rames de type ETR 460, équipées du système d'inclinaison permettant au train de franchir les courbes à grande vitesse. Celles-ci rejoindront Milan ou par la ligne Bâle-Berne ou par Genève.

Cisalpino est une filiale commune des chemins de fer italiens, des CFF et des BLS. Gate Gourmet est pour sa part le numéro 3 mondial du «catering» (restauration) dans le secteur du transport aérien. Par cette nouvelle collaboration, Cisalpino espère attirer de nouveaux clients et stimuler la fréquentation et le degré d'occupation de ses trains. Gate Gourmet a quant à lui déjà acquis une expérience dans le rail, en Espagne notamment. Ce type d'activité sera fortement développé dans le cadre d'une filiale spécifique, Rail Gourmet SA. 

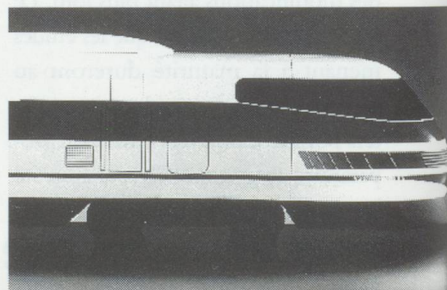


Photo : FIAT

suite EUROPE page 15

15% n'ont pas d'opinion. Pour la première fois donc, une majorité favorable à l'adhésion se dégage en Suisse alémanique (52%). En Suisse romande, les partisans de l'adhésion sont 72%. Une analyse plus attentive des réponses alémaniques montre que partisans et adversaires de l'UE sont au coude à coude dans les régions alpines et préalpines : 44% dans chaque camp. Dans le nord-ouest du pays, 46% des personnes interrogées sont pour l'adhésion, 36% sont contre. Dans le nord-est, le coeur économique du pays, les europhiles sont 64%, les europhobes 23%. Le jugement négatif porté par les personnes

interrogées sur l'«Alleingang» explique le revirement de l'opinion. L'an dernier, 31% des personnes interrogées estimaient encore que la voie solitaire était avantageuse et 55% qu'elle était pénalisante. Cette année, seuls 27% des sondés voient des avantages dans l'isolement, alors que près des deux tiers le jugent handicapant. La Suisse fera partie de l'UE en l'an 2000, estiment 58% des personnes interrogées. 29% sont d'avis contraire. Les opposants à l'UE sont cependant 41% à penser que la Suisse sera membre de l'Union Européenne au tournant du siècle. A la question de savoir quels sont les principaux pro-

blèmes de la population, les sondés citent spontanément et dans l'ordre le chômage, la consommation de drogue, la politique d'asile, la protection de l'environnement, l'UE et le GATT. Les cinq premières réponses sont identiques à celles de l'an dernier. Les différentes régions linguistiques ont cependant des priorités divergentes. La drogue reste le problème N°1 en Suisse alémanique, le chômage occupe le premier rang des préoccupations des Romands et des Tessinois. Les problèmes sociaux, la politique, les impôts et les finances fédérales sont cités beaucoup plus fréquemment que l'an dernier. 

Ephéméride

➤ **24 octobre.** Tomy Rominger vainqueur : il bat le record de l'heure au vélodrome de Bordeaux avec 53,832 km parcourus, soit 792 mètres de mieux que l'Espagnol Miguel Indurain.

➤ **24 octobre.** Confronté à un problème vieillissement, l'Assemblée du Club Alpin Suisse décide de s'ouvrir davantage aux jeunes et aux normes modernes des sports de montagne, comme l'escalade de compétition. Les jeunes pourront adhérer dès l'âge de 10 ans - au lieu de 18 - et ils auront le droit de vote dès 16 ans.

➤ **26 octobre.** Même les autopsies seront soumises à la TVA ! Le Département Fédéral des Finances estime en effet qu'un cadavre n'est pas un organe humain vivant.

➤ **26 octobre.** Le personnel fédéral n'aura pas droit à la compensation du renchérissement en 1995, mais la durée du travail sera réduite d'une heure par semaine, convertie en jours de congé supplémentaires. Un accord vient d'être conclu à cet effet entre le chef du Département Fédéral des Finances Otto Stich et les associa-

tions de personnel.

➤ **26 octobre.** L'Office Fédéral des Réfugiés (OFR) a suspendu provisoirement le renvoi au Sri Lanka de sept requérants d'asiles tamouls qui devaient être expulsés. Cette mesure a été prise à la suite de l'attentat qui a fait 57 morts à Colombo. L'ODR a expliqué sa décision en raison de «la nouvelle flambée de violence dans le pays».

➤ **26 octobre.** Otto Stich reprend son travail, deux semaines après son accident cardiaque. Le Président de la Confédération entend mener sa «nouvelle vie comme il a mené l'ancienne».

➤ **27 octobre.** Rudolf Friedrich (71 ans), renonce à sa retraite d'ancien Conseiller Fédéral. Ce membre du parti radical a expliqué qu'il n'avait pas besoin de cet argent, ayant la chance de bien vivre...

➤ **28 octobre.** L'ancien Conseiller National James Schwarzenbach décède des suites d'une longue maladie. Il avait 84 ans. Journaliste, écrivain et éditeur, il avait commencé à faire parler de lui lorsqu'il fut élu au Conseil National en 1967, en qualité de représentant de l'Action Nationale. Et certains se souviendront peut-être qu'il fut à l'origine de l'initiative qui voulait réduire à 600.000 le nombre d'étrangers vivant en Suisse (ils étaient alors 980.000). Rappelons que cette initiative fut rejetée par 54% de non.

➤ **29 octobre.** La Suisse signe un accord avec la Palestine sur la réinsertion sociale et professionnelle des ex-prisonniers palestiniens.

➤ **31 octobre.** Le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz rencontre le chef de l'O.L.P., Yasser Arafat, à Casablanca, à l'occasion de la Conférence sur le Proche Orient. Le Chef du Département de l'Economie Publique révèle les intentions de la Suisse dans le processus de paix : «un soutien financier et pratique» au développement économique de la région.

➤ **1^{er} novembre.** Berthe Buchet Ramuz, sœur de l'écrivain vaudois Charles Ferdinand Ramuz, s'éteint à l'âge de 98 ans. Elle avait été très active pendant la dernière guerre mondiale au sein d'associations d'aide aux enfants réfugiés de guerre espagnols et français.

➤ **1^{er} novembre.** Un père divorcé ne perd pas tout droit de visite, même s'il est soupçonné d'avoir attenté à la pudeur de son enfant. Le Tribunal Fédéral vient de rejeter la demande d'une mère qui s'oppo-

sait à tout contact entre sa fillette et son ex-mari. Le TF a toutefois réduit les visites à trois fois deux jours par an, et les rencontres devront avoir lieu en présence d'une tierce personne jusqu'à ce que l'enfant ait douze ans.

➤ **2 novembre.** L'industrie chimique Roche va supprimer 350 emplois à Bâle et 1930 dans ses entreprises à l'étranger, dans le secteur recherche et développement. Le Syndicat Industrie et Bâtiment (SIB) demande que ces restructurations se fassent sans licenciements. Le groupe chimique bâlois a mis sur pied un plan social pour les personnes concernées : des mutations internes, des mises à la retraite anticipées et des préretraites.

➤ **2 novembre.** Jugeant les moyens à disposition insuffisants, Yvonne Lenzlinger, chef de la section du cinéma à l'Office Fédéral de la Culture, démissionne. Entrée en fonction le 1^{er} août 1993, Mme Lenzlinger estime que les moyens dont elle dispose ne lui permettent pas d'aider la création cinématographique correctement.

➤ **2 novembre.** Téléphoner coûtera plus cher : le Conseil Fédéral vient d'autoriser les PTT à répercuter la TVA sur certaines de leurs prestations. Les tarifs des conversations téléphoniques vont ainsi augmenter de 6,2%.

➤ **2 novembre.** Robert A. Jeker, actuellement délégué au conseil d'administration du groupe Schmidheiny, est le nouveau président de la Foire des Echantillons de Bâle. Au 1^{er} juillet prochain, il remplacera l'ancien Conseiller National bâlois Kurt Jenny.

➤ **3 novembre.** Le Conseil Fédéral accorde un crédit de 64 millions de frs. au Fonds pour l'Environnement Mondial pour les années 1994 à 1996. Ce crédit permettra à la Suisse de financer des projets concernant la protection de l'environnement dans des pays du tiers monde.

➤ **3 novembre.** 13.000 typographes sont invités à se croiser les bras par les syndicats de la branche, les négociations sur la nouvelle convention collective ayant échoué. Quelques journaux pourront faire paraître une édition réduite, d'autres pas...

➤ **3 novembre.** Le Conseil Fédéral nomme Gret Haller, présidente du Conseil National, en qualité d'ambassadrice auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Cette avocate socialiste âgée de 47 ans succèdera en décembre à l'Ambassadeur Yves Moret qui prend sa retraite. Stéphanie

Lötschberg

➤ La société BLS (Bâle-Lötschberg) Alp Transit SA vient de présenter deux propositions pour la construction de la transversale alpine du Lötschberg. La première proposition est devisée à 4,15 milliards de frs. et la deuxième à 4,7 milliards. Les deux alternatives pourraient être réalisées d'ici 2004. Le dernier mot reviendra au Conseil Fédéral. La première proposition, (qui ne plaît pas tellement aux cantons) prévoit un chargement des voitures à Heustrich (BE), un tunnel de base de deux tubes à voie unique à travers le Lötschberg avec sortie à Rarogne-Est (VS). De là, un raccordement de la ligne du Simplon est prévu par Viège (VS). La liaison avec le Valais central doit se faire par Steg, Leuk, Sierre et Sion. La deuxième proposition, devisée à 4,7 milliards prend en compte les doléances exprimées lors de la procédure de consultation. Elle répond en particulier aux exigences de cantons de Berne et du Valais et des régions et offices cantonaux concernés.

